

<b>Cahier des Charges</b>
---------------------------

Pouvoir adjudicateur :

---

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de la Corse

Représentant du pouvoir adjudicateur :

---

Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse

Objet de la consultation

---

**PRESTATION DE FORMATION**  
**Lot 13 : Récupération des fluides frigorigènes**  
**Corse**

Date de publication

---

L'avis a été publié le 27 janvier 2012

Remise des offres

---

Date limite de réception : le mardi 14 février 2012 à 16 heures

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ – LOT 13**

Dans le cadre de la formation continue des actifs de l'Artisanat de Corse du Sud, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse en collaboration avec les organisations professionnelles de l'Artisanat et avec le Concours de l'ADEME, le FSE, l'OEC, le Conseil de la Formation de Corse et les FAF NATIONAUX ont pour objectif de former les artisans et leurs salariés désireux d'acquérir les méthodes de transferts et de récupération des fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques, en conformité avec la nouvelle réglementation (décret 737-2007 du 7 Mai 2007 et ART 543-75 à 123 du code de l'environnement) et des pratiques répondant aux logiques de développement durable.

L'acquisition du module « RECUPERATION DES FLUIDES FRIGORIGENES » par le stagiaire, répond aux exigences préparatoires de l'épreuve d'évaluation de connaissance pour l'obtention des « attestations d'aptitudes » individuelles. Cette attestation d'aptitude est devenue obligatoire pour qu'une entreprise puisse obtenir « l'attestation de capacité » l'autorisant à l'achat et la manipulation des fluides frigorigènes

### **La présente consultation a pour objet :**

De confier à un prestataire les actions de formation afin de préparer les intervenants manipulant des fluides frigorigènes, à des pratiques environnementales et réglementaires.

Aider les stagiaires à une meilleure prise de conscience des conséquences de l'impact des fluides frigorigènes sur le mécanisme du changement climatique, pour des comportements professionnels nouveaux dans les règles de bonne pratique et de sécurité.

Au terme de la formation les stagiaires auront parcouru la totalité du programme référentiel Européen d'évaluation des compétences permettant de présenter l'épreuve d'attestation d'aptitudes (arrêté du 13 Octobre 2008).

Ce module a une durée de 3 jours et un jour pour l'épreuve de contrôle des connaissances permettant aux évaluateurs certifiés la décision d'attribution des attestations d'aptitudes.

Ce stage s'adresse aux acteurs techniques des entreprises d'installations et (ou) de maintenance exerçant leurs pratiques sur des applications frigorifiques et désireux de préparer leurs évaluations de compétences pour une attestation d'aptitudes.

## **ARTICLE 2 : MISSION DU PRESTATAIRE**

Le prestataire devra mettre en œuvre des formations qui s'exécutent sur la base des référentiels de l'annexe 1 de l'arrêté du 13/10/2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (validité Europe).

Au terme des formations, les stagiaires sont en mesure de se présenter à un processus d'évaluation des compétences auprès d'un organisme évaluateur certifié qui délivrera une attestation d'aptitude à ceux des candidats réussissant l'épreuve.

Les conditions spécifiques du présent appel d'offre doivent prévoir l'intégration automatique de l'épreuve de contrôle des compétences, permettant la délivrance d'une « attestation d'aptitude », par un évaluateur certifié, au terme de la formation.

Les formations théoriques sont dispensées par groupe de 12 personnes maximum, dans les locaux de la chambre de métiers ou toute autre salle de cours de son choix, dans la mesure où celle-ci est située à proximité immédiate d'une plateforme pédagogique agréée. Les **travaux pratiques** nécessaires au bon déroulement des formations de ce module sont réalisés sur une plateforme pédagogique mise à disposition par la Chambre de Métiers

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTION PEDAGOGIQUE**

Le programme de formation devra comprendre les chapitres suivants :

1. Thermodynamique élémentaire
2. Incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes et réglementations correspondantes en matière d'environnement
3. Contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien ou une réparation ou durant le fonctionnement
4. Contrôles d'étanchéité
5. Gestion écologique du système et du fluide frigorigène lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération
6. Composant : installation, mise en service et entretien de compresseurs à piston alternatif, à vis et à spirales, à un ou deux étages
7. Composant : installation, mise en service et entretien de condenseurs à air froid et à eau froide
8. Composant : installation, mise en service et entretien d'évaporateurs à air froid et à eau froide:
9. Composant : installation, mise en service et réparation des détendeurs thermostatiques et autres composants Stratégies de commande
10. Tuyauterie : monter un réseau de tuyauterie étanche dans une installation de réfrigération